



## MENTION

## TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE

## PARCOURS

## SYSTÈMES ET RESEAUX DEDIES AU SPECTACLE VIVANT

### — DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,  
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 10



Situation professionnelle au 1er décembre 2020,  
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 10



Taux d'insertion  
à 18 mois : 100%  
à 30 mois : 100%

En emploi
  En recherche d'emploi
  Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

### — EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Régisseur son
- Technicien d'installation d'équipements audiovisuels
- Travailleur indépendant
- Réalisateur de vidéo promotionnelle
- Technicien son
- 
- Régisseur Audiovisuel
- Technicien son et réseau
- 

### — SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 7



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau) Nombre de réponse(s) : 6



Oui ou Plutôt oui (D. et N.)
  Oui ou Plutôt oui (seulement D.)
  Oui ou Plutôt oui (seulement N.)
  Non ou Plutôt non (D. et N.)

### — MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 7

- Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 43 %
- Relations personnelles ou professionnelles 14 %
- Suite à un stage 29 %
- 
- Création de mon entreprise/activité 14 %
-

# DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

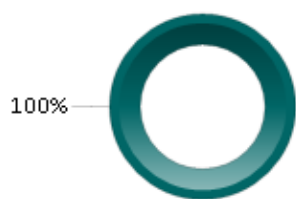
Nombre de réponse(s) : 6



# CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

## Contrat

Nombre de réponse(s) : 7



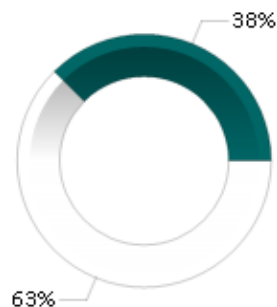
**EMPLOI STABLE :** CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

**EMPLOI NON STABLE :** CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable    Emploi non stable

## Statut

Nombre de réponse(s) : 8



Cadre    Technicien    Employé

## Employeur

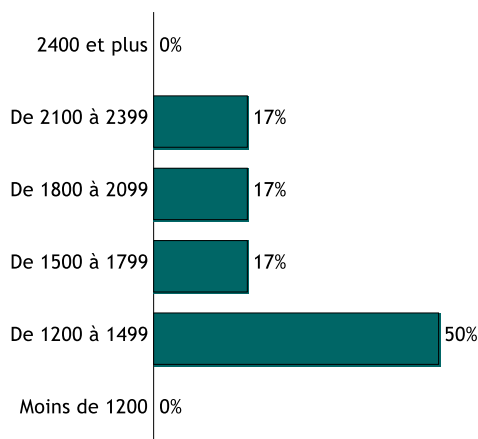
Nombre de réponse(s) : 8



## Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine)

Nombre de réponse(s) : 6



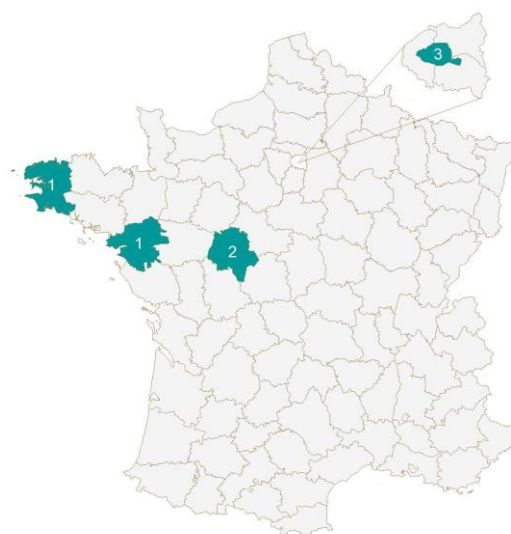
**Salaire médian : 1566 euros**

**Salaire moyen : 1651 euros**

**Définition de l'INSEE :** Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

## Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 8



**Emplois à l'étranger: 0**